

Eidg. Département des Intern (EDI)

28.05.2003 - 10:58 Uhr

EDI: Message sur le financement de la fondation Pro Helvetia pour les années 2004-2007

Berne (ots) -

Le Conseil fédéral a adopté à l'attention des Chambres un message sur le financement de l'activité 2004-2007 de la fondation suisse pour la culture Pro Helvetia. Il propose d'augmenter l'enveloppe financière de 5,5 %, soit 7 millions de francs, par rapport à la dernière période quadriennale, et d'allouer ainsi à la fondation une contribution totale de 137 millions de francs : 121 millions pour l'exécution de son mandat légal, 16 millions destinés à un soutien plus marqué dans les domaines de la danse, de la compréhension entre communautés culturelles et linguistiques en Suisse et des échanges culturels avec l'étranger. Le Conseil fédéral souligne ainsi l'importance d'un engagement durable de la Confédération dans le domaine culturel. La situation des finances fédérales ne permet toutefois pas de répondre entièrement aux vœux de la fondation (179,5 millions de francs). Les Chambres doivent statuer sur la proposition du Conseil fédéral lors de leur session d'automne ou d'hiver 2003.

La fondation Pro Helvetia est, avec l'Office fédéral de la culture (OFC), la principale instance de l'encouragement fédéral à la culture. Elle a pour mandat légal de soutenir la création culturelle et la compréhension entre communautés culturelles et linguistiques dans notre pays et de promouvoir les relations culturelles avec l'étranger, où elle entretient un certain nombre de centres : le Centro Culturale Svizzero de Milan, le Centre culturel suisse de Paris, les bureaux délocalisés les pays de Visegrad (Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie), du Caire et du Cap. Les activités de la fondation sont financées exclusivement par la Confédération. Le financement est redéfini tous les quatre ans par un arrêté fédéral simple, sur la base d'une requête adressée au Département fédéral de l'intérieur par Pro Helvetia et d'un message du Conseil fédéral.

Pour la période de financement écoulée, la fondation a, par son activité, rendu possibles de nombreuses et précieuses contributions à la diversité culturelle suisse. Sur la demande du Parlement et du Conseil fédéral, elle s'est en outre soumise durant cette période à une profonde réorganisation afin de simplifier ses structures et ses procédures et elle s'est dotée d'un service d'évaluation qui constitue un outil efficace de contrôle de ses activités. Le nouveau directeur, Pius Knüsel, est entré en fonctions en 2002. Dans la perspective d'une répartition optimale des tâches dans le domaine de l'encouragement public à la culture et des échanges culturels, elle a également développé de nouveaux instruments de collaboration, avec l'OFC d'une part, avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et Présence Suisse, de l'autre.

Par son message sur le financement de la fondation, le Conseil fédéral donne un satisfecit à Pro Helvetia, qui a rempli son mandat tant sur le plan des contenus que sur celui des aménagements structurels dans la période 2000-2003. Il se déclare également convaincu par le programme proposé par Pro Helvetia pour les années 2004-2007 et souligne, par l'augmentation des moyens, l'importance de l'engagement de la Confédération dans le domaine culturel. Au vu de la situation difficile des finances de la Confédération, le Conseil fédéral renonce cependant à soutenir particulièrement les programmes prioritaires de la fondation, à savoir le cinéma et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il exige en outre de Pro Helvetia qu'elle réalise des économies dans

ses prestations de base.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements : Stefan Schwarz, chef affaires de direction, Office
fédéral de la culture, tél. : 031 322 78 36 ; e-mail :
stefan.schwarz@bak.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100463509> abgerufen werden.